

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 16 janvier 2026, à 11h30
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Monsieur le maire	Jean-René Labelle
	Mmes les Conseillères	Joëlle Grenier Karine Morin Caroline St-Jean
	M. le Conseiller	Vincent Guénette
	La greffière	Geneviève Lazure
	Le directeur général	Alain Cassista
Sont absents :	MM. les Conseillers	Emmanuel Dion Keven Renière

2026-01-16 - 031

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11h30 par Monsieur Jean-René Labelle, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2026-01-16 - 032

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier appuyé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2026-01-16 - 033

Adoption - Règlement numéro 1083

Règlement décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2026

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1083 lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que Monsieur le maire Jean-René Labelle a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Karine Morin appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1083 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2026;

ADOPTÉ



2026-01-16 - 034

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par Madame la Conseillère Karine Morin appuyé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier et résolu à l'unanimité :

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin qu'elles soient conservées aux archives de la Ville;

ADOPTÉ

2026-01-16 - 035

Modification - Évaluation de rendement insatisfaisant - Groupe Colas Québec inc.

Attendu que le 9 décembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adoptait la résolution numéro 2025-12-390 en vertu de laquelle ledit Conseil municipal approuvait l'évaluation de rendement insatisfaisant de Groupe Colas Québec inc. datée du 22 septembre 2025 et signée par Madame Fany Landry, contremaître du Service des infrastructures et techniques dans le cadre du contrat TP28 - Reconstruction de diverses rues 2024;

Attendu que dans la résolution, il était indiqué au 3^e attendu qu'il n'y avait eu aucun commentaire de formulé par Groupe Colas Québec inc. en regard du rapport d'évaluation de rendement préparé par Madame Fany Landry, le 22 septembre 2025;

Attendu que ce 3^e attendu est erroné puisque Groupe Colas Québec inc. a soumis des commentaires par écrit le 29 octobre 2025 et qu'il a été décidé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant de Groupe Colas Québec inc.;

Il est proposé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

De maintenir l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant de Groupe Colas Québec inc. datée du 22 septembre 2025 et signée par Madame Fany Landry, contremaître du Service des infrastructures et techniques dans le cadre du contrat TP28 - Reconstruction de diverses rues 2024, et ce, malgré les commentaires émis par écrit le 29 octobre 2025 par Groupe Colas Québec inc.;

ADOPTÉ

2026-01-16

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2026-01-16 - 036

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Jean-René Labelle, maire

Geneviève Lazure, greffière